

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 15 janvier 2010
(convocation du 4 janvier 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Quinze Janvier Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, M. BOBET Patrick, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme. CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
Mme. FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien
M. GAUTE Jean-Michel à M. DUCASSOU Dominique
M. GAÜZERE Jean-Marc à M. DAVID Jean-Louis
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques
M. TURON Jean-Pierre à M. HERITIE Michel
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle jusqu'à 10 h 40
Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FREYGEFOND Ludovic
M. ANZIANI Alain à Mme Marie-Christine EWANS jusqu'à 10 h 00
Mme. BALLOT Chantal à M. LABISTE Bernard
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme DELATTRE Nathalie jusqu'à 10 h 45

Mlle. DELTIMPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques
M. DUBOS Gérard à M. MOULINIER Maxime
M. EGRON Jean-François à M. DAVID Alain
Mlle. EL KHADIR Samira à M. GUILLEMOTEAU Patrick
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à M. DAVID Yohan
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément
M. LOTHAIRE Pierre à M. DELAUX Stéphan
M. MANGON Jacques à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10 H 45
M. PALAU Jean-Charles à M. MOGA Alain
M. POIGNONEC Michel à M. GUICHEBAROU Jean-Claude
M. REIFFERS Josy à Mme. COLLET Brigitte
Mme. TOUTON Elisabeth à Mme. BREZILLON Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés publics - Territoire de la Communauté urbaine de Bordeaux -
Réalisation de comptages et enquêtes de circulation - Marché à bons de
commande - Appel d'offres ouvert - Autorisation de lancement et de signature**

Monsieur DAVID présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le rapport de présentation :

Il est apparu nécessaire de fournir au Pôle Opérationnel de la Communauté Urbaine de Bordeaux la possibilité de réaliser des comptages, des enquêtes de circulation et mesures de vitesse. Cette collecte de données, qui est souvent un préalable indispensable à la décision d'étudier, se révèle essentielle pour dimensionner correctement les voiries et carrefours, mais aussi lorsqu'il est nécessaire d'apporter une réponse urgente en matière de sécurité routière.

Le Centre Infrastructure de la Direction des Grands Travaux s'est ainsi doté d'un marché à bons de commande. Le recours à ce type de marché est justifié d'une part par l'absence tant au sein de la Direction que de celui des services communautaires des moyens techniques appropriés et d'autre part par le besoin d'obtenir rapidement les informations destinées à faire évoluer les dossiers en cours d'étude.

Ledit marché arrivant à son terme, il a été élaboré un nouveau dossier de consultation en forme d'appel d'offres ouvert, en vue de la dévolution d'un marché à bons de commande pour la réalisation des prestations suivantes:

- comptages automatiques
- mesures de vitesse
- enquêtes visuelles simples
- enquêtes origine/destination

Ces différents types de recueils peuvent être combinés au cours d'une même mission.

Ce marché aura une durée maximale de quatre ans à compter de sa date de notification et aura des montants minimum et maximum respectifs de 120 000 € HT soit 143 520 € TTC et 720 000 € HT soit 861 120 € TTC

Compte tenu du montant global mis en concurrence, l'opération donnera lieu à la publication d'un avis d'appel public à la concurrence au niveau européen.

Les dépenses en résultant seront imputées aux budgets des exercices concernés, sur les différents programmes de voirie.

Afin de pouvoir avoir recours à un prestataire, il vous est aujourd'hui demandé de bien vouloir :

- ▶ lancer une procédure de type appel d'offres ouvert en vue de la dévolution d'un marché à bons de commande dont les montants minimum et maximum respectifs sont de 120 000 € HT soit 143 520 € TTC et 720000 € HT soit 861 120 € TTC,
- ▶ approuver le projet de dossier de la consultation consultable à l'immeuble Guyenne, direction Centrale des achats et marchés,
- ▶ autoriser Monsieur le Président à signer le marché à intervenir à l'issue de la procédure de passation dont la publicité est de niveau européen.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le conseil de communauté

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

Vu les documents de la consultation mis à disposition des élus communautaires en application des articles L 2121-12 et L 2121-13 du CGCT,

Entendu le rapport de présentation,

CONSIDERANT :

Que pour permettre au Centre Infrastructures de la Direction des Grands Travaux de disposer d'un prestataire pour mener à bien les diverses mesures et enquêtes de trafic qui lui sont indispensables, il est nécessaire d'organiser préalablement une procédure de publicité et de mise en concurrence.

DECIDE :

ARTICLE 1 :

Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres,

ARTICLE 2 :

Le projet de dossier de consultation mis à disposition des élus est approuvé,

ARTICLE 3 :

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché à intervenir avec l'opérateur économique qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à l'appel d'offres ouvert,

ARTICLE 4 :

Monsieur le Président est autorisé en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à procéder à la recherche d'un opérateur économique soit par la voie d'un nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, ou modifié, soit par marché négocié,

ARTICLE 5 :

Les dépenses résultant des commandes, seront imputées sur les crédits ouverts à cet effet au budget principal de l'exercice en cours, sur les différents programmes de voirie.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

M. ASSERAY ne participe pas au vote

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 15 janvier 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 25 JANVIER 2010</p> <p>PUBLIÉ LE : 25 JANVIER 2010</p>

M. ALAIN DAVID